

Décision

Générale

colonial

Décision n° 133/SG/FIN accordant une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000 FD.) à l'Office des Anciens combattants.

n° 133/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
1 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de un million de Francs Djibouti (1.000.000:FD).est accordée à l'Office des Anciens Combattants, à titre de contribution. aux œuvres d'intérêt social.

Art. 2

— Cette somme sera mandatée en quatre fractions trimestriellement suivant les montants indiqués ci-après: 1er trimestre 1968 300.000 FD 2e trimestre 1968 200.000 FD 3e trimestre 1968 250.000 FD 4e trimestre 1968 250.000 FD

Art. 3

La dépense susvisée sera imputée sur le

chapitre 28, article 1er, § 1, du budget du service local pour l'exercice 1968.